

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE NUCLÉAIRE EN TANT QU'ASSISTANT MATERNEL

Si vous résidez ou si vous exercez (en MAM) dans une commune incluse dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) d'une des centrales nucléaires du Loiret (**Saint Laurent des Eaux** ou **Dampierre en Burly** ou **Belleville**), vous êtes concernés par cette fiche de conduite à tenir.

En cas de déclenchement de l'alerte nucléaire (envoi du signal d'alerte par une sirène) :

- **Vous vous mettez rapidement à l'abri** (à l'intérieur de votre logement ou dans un bâtiment en dur si vous êtes en sortie) avec les enfants accueillis
- **Vous restez confinés** chez vous avec les enfants accueillis tant que l'alerte n'est pas levée
- Vous ne devez pas aller chercher vos propres enfants à l'école (ils seront protégés là-bas)
- Les parents des enfants accueillis ne doivent pas venir les chercher chez vous
- **Vous vous tenez informés des consignes de protection** qui pourraient être diffusées par la radio, la télévision ou internet (*France Bleu, France Info, France Télévisions*)
- **Vous limitez vos communications téléphoniques** (il n'est pas nécessaire de contacter les parents des enfants accueillis). Cette consigne vise à libérer les lignes pour les secours.
- **Vous prenez de l'iode stable et en donnez aux enfants accueillis uniquement et immédiatement à la demande du préfet**, selon la posologie indiquée en fonction de l'âge
 - De 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé à dissoudre dans de l'eau ou du lait
 - De 3 à 12 ans : 1 comprimé à dissoudre dans de l'eau ou du lait
- **Vous vous préparez à une éventuelle évacuation**, et attendez les consignes (maintien ou levée de l'alerte)

Vous êtes responsables des enfants accueillis et de leur protection, aussi vous devez de connaître et respecter ces consignes, en prévention des risques sanitaires encourus.

Consigne immédiate :

Vous devez avoir chez vous ou sur votre lieu d'accueil (en MAM) des comprimés d'iode stable pour vous-même, votre famille et les enfants accueillis

- Munissez-vous de votre **agrément** pour vous rendre dans une pharmacie apparaissant dans la liste jointe
- Récupérez le nombre de comprimés nécessaires selon le nombre d'enfants que vous pouvez accueillir, ainsi que pour les personnes composant votre foyer
- Stockez-les hors de portée des enfants, dans un endroit facile à mémoriser, à l'abri de la chaleur et de l'humidité

Le 02 mars 2026

Docteur Françoise MONCEAUX
Médecin de Protection
Maternelle et Infantile

